

Devant le risque que le projet de loi Macron ne soit pas voté à l'Assemblée Nationale, le gouvernement a dégainé le 49-3, empêchant le vote.

Après avoir choisi d'inscrire dans la loi les propositions du MEDEF sans concertation ni négociation avec les acteurs sociaux, le gouvernement passe à nouveau en force en contournant la représentation nationale. Encore un déni de démocratie !

Le projet de loi Macron est une loi réactionnaire donnant plus de liberté pour les patrons et moins de droits pour les salariés.

Plusieurs articles constituent une véritable régression pour les salariés : banalisation du travail le dimanche et de nuit sans aucune garantie sur la rémunération salariale supplémentaire, délit d'entrave révisé à la baisse, exonération des groupes quant aux plans de licenciement ou à la liquidation judiciaire dans une de leurs filiales, notamment.

Les termes employés par F. Hollande contre le même procédé utilisé par D. de Villepin, en 2006 pour faire adopter le texte de loi sur le CPE, doivent lui être appliqué : « passage en force, « brutalité », « déni de démocratie ».

Les salariés avec les organisations syndicales doivent maintenant se mobiliser pour faire échouer ce projet. C'est le sens de l'appel à manifester et à faire grève le jeudi 9 avril de la Cgt, de FO, de Solidaires.

Des alternatives aux politiques d'austérité existent.

Pour créer des emplois il faut agir pour une réindustrialisation de notre pays et le développement des services publics, pour une autre répartition des richesses, pour l'augmentation des salaires et des pensions.

La CGT appelle à élargir le combat entamé et à mettre en échec la loi Macron comme pour le CPE il y a quelques années. Ensemble, construisons la mobilisation et faisons du 9 avril une grande journée !



La loi Macron, c'est le contraire de la modernité !

"le projet de loi Macron est le contraire de la modernité. La modernité c'est de pouvoir profiter de sa famille, de ses amis, de pratiquer des activités dans la vie associative. Mais il faut pour cela augmenter les salaires, permettre aux salariés de consommer pour redresser l'économie et réduire le temps de travail."

DECLARATION DES ORGANISATIONS CGT, FO et Solidaires

Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires (secteurs public et privé), les retraites, les pensions et les minimas sociaux, constituent des priorités sociales, de surcroît en période de crise.

Réunies le 17 février 2015, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires affirment leur détermination pour faire aboutir ces revendications et lutter contre l'austérité et ses impacts destructeurs tant socialement, économiquement que démocratiquement.

Le « pacte de responsabilité », la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale « Macron » ainsi que plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeur(ses).

De nombreuses luttes et mobilisations syndicales sont d'ores et déjà engagées dans les entreprises, les services publics et les secteurs professionnels.

Pour faire converger ces revendications et exiger du gouvernement et du patronat qu'ils y répondent, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires s'engagent dans un processus de mobilisation. Conscientes de leur responsabilité, elles invitent les retraité(e)s et les chômeur(ses) à se mobiliser et appellent l'ensemble des salarié(e)s, du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à manifester le 9 avril 2015.

Paris, le 17 février 2015

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :



Bulletin à renvoyer à Union Locale CGT Brest 2, place Edouard Mazé 29200 BREST
téléphone : 02 98 80 09 29 courriel : ulcgtbrest@wanadoo.fr
Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur : www.cgt.fr